

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 089-200039642-20240926-56_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Absents avant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel a donné pouvoir à M. DICHE Jean Marc (Ancy le Franc); <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique a donné pouvoir à M. DURAND Olivier (Dyé); <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc a donné pouvoir à M. DURAND Thierry (Cruzy le Chatel); <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude (Flogny la Chapelle); <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel a donné pouvoir à M. MENARD José (Lézennes); <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. DE PINHO José (Cry-sur-Armançon); <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie (Tonnerre); <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno a donné pouvoir M. GONON Jean-Louis (Nuits sur Armançon); <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. Goux Jean-Luc (Pacy-sur-Armaçon); <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric a donné pouvoir à M. ROY Yohan (Tanlay); <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal; Mme ELBACHIR Nicole a donné pouvoir à M. PONSARD José (Vireaux); M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. MURAT Olivier (Aisy-sur-Armançon); M. ROBERT Christian a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie (Tonnerre); Mme TOULON Sylviane a donné pouvoir à Mme BAILICHE Bahya (Tonnerre)
Nombre de conseillers : - En exercice : 74 - Présents : 45 - Absents : 29 - Pouvoirs : 15 - Votants : 60	Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent; <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
Délibération n° 56-2024	Absents non excusés : <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Tonnerre</i> : M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine Secrétaire de séance : M. PROT Dominique Date de convocation : 20 septembre 2024

Objet :
**ADMINISTRATION
GENERALE**
Marchés et commandes
publics
*Acquisition de matériel
informatique et prestations
associées - Lancement de la
procédure de passation et
autorisation de signer
l'accord-cadre à bons de
commandes*

Vu les articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le marché actuellement en vigueur pour la période 2022-2024 arrive à échéance,

Considérant les besoins de la CCLTB en matière :

- de micro-ordinateurs, d'accessoires et périphériques associés (souris et clavier adaptés, imprimantes, scanner, etc.),
- de matériel pédagogique à destination des écoles,
- des prestations d'installation, de reprise, etc.,

Considérant que les prestataires seront rémunérés par application des prix unitaires, aux volumes réellement commandés et que les bons de commande seront notifiés par la CCLTB au fur et à mesure des besoins,

Dans cette optique, il convient d'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Type de procédure : Procédure adaptée
- Allotissement :
 - Lot 1 : Ordinateurs et accessoires
 - Lot 2 : Imprimantes et scanners
 - Lot 3 : Périphériques et composants
 - Lot 4 : Matériel informatique divers pour les écoles
- Forme du marché : Accord-cadre avec un seul opérateur économique par lot et avec émission de bons de commandes sans montant minimum mais avec montant maximum de 89 999 € HT tous lots confondus sur la durée du marché
- Type de prestations : Marché de fournitures
- Durée du marché : De la date de notification au 31 décembre 2027.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le président à lancer la procédure de passation et à signer l'accord-cadre en découlant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	60	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le lancement de la procédure, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériel informatique et la réalisation de prestations associées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande à intervenir, sans montant minimum et un montant maximum de 89 999 € HT tous lots confondus et pour une durée allant de la date de notification au 31 décembre 2027 ainsi que tous les actes y afférents y compris les éventuels avenants,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. PROT Dominique



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).